



Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

STATUTS

MODIFICATION 2024

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE
DE MOUDON-LUCENS ET ENVIRONS**
(Nom abrégé : AISMLE)

STATUTS

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2011 Modification 2024

Article 13 Compétences

(art. 4, 114 et 115 LC)

Le Conseil intercommunal a les attributions suivantes :

1. *sans changement ;*
2. *sans changement ;*
3. *sans changement ;*
4. *sans changement ;*
5. *sans changement ;*
6. *sans changement ;*
7. *sans changement ;*
8. *sans changement ;*
9. *sans changement ;*
10. ---
11. autoriser tout emprunt et cautionnements, le plafond d'endettement étant fixé à Fr. 34'000'000.- ;
12. ---
13. *sans changement ;*
14. *sans changement ;*
15. *sans changement ;*
16. *sans changement ;*
17. *sans changement ;*
18. *sans changement ;*
- 18^{bis} *sans changement ;*
19. *sans changement .*

Tous les autres articles, sans changement.

Article 39 Entrée en vigueur

Les présentes modifications entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

Ainsi adoptés par le Conseil d'Etat, le Comité de direction, le Conseil intercommunal, les Municipalités et les Conseils communaux/généraux (voir pages suivantes).

Ainsi approuvés par le Conseil d'Etat dans sa séance du :

Ainsi adoptés par le Comité de direction dans ses séances des 12 avril et 1^{er} mai 2023:


Le Président

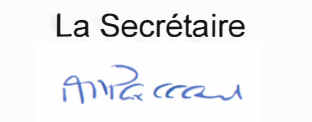
Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux

Ainsi adoptés par le Conseil intercommunal dans sa séance du 11 mai 2023 :

Le Président

Georges-Alexandre Duc

La Secrétaire

Anne-Marie Paccaud

Ainsi adoptés par les Municipalités et par les Conseils communaux/généraux des communes de (voir pages suivantes):

Bussy-sur-Moudon

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Chavannes-sur-Moudon

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Curtilles

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Dompierre

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Hermenches

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Lovatens

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Lucens

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Moudon

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Prévonloup

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Rossenges

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire

Villars-le-Comte

La Municipalité dans sa séance du

Le/la Syndic/que

Le/la Secrétaire

Le Conseil général, dans sa séance du

Le/la Président/e

Le/la Secrétaire